

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 571 694

②1 N° d'enregistrement national :

85 15076

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 5/74.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11 octobre 1985.

③0 Priorité : IT, 12 octobre 1984, n° 23121 A/84.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 16 du 18 avril 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CARTOTECNICA POLIGRAFICA A. & G.
F. LLI BIANCHI S.p.A. — IT.*

⑦2 Inventeur(s) : Filippo Bianchi.

⑦3 Titulaire(s) :

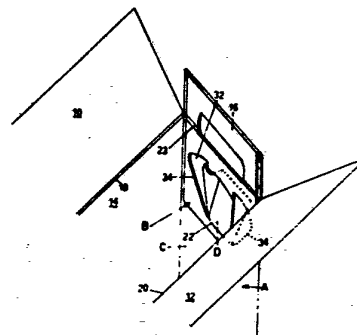
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Tony-Durand.

⑤4 Récipient en matériau à base de papier ou analogue, tout spécialement pour produits pulvérulents et granulés, dont le corps comporte au moins un bec verseur.

⑤7 Récipient en matériau à base de papier ou analogue, tout spécialement pour substances pulvérulentes et en granules.

Le corps du récipient comporte au moins un bec verseur B réalisé en une seule pièce avec le récipient A, de telle façon que ce bec verseur peut prendre facilement deux positions dont l'une de fermeture, l'autre d'ouverture. Le mouvement pour amener le bec verseur A de sa position de fermeture à sa position d'ouverture est un mouvement de pivotement autour d'une partie déterminée du périmètre dudit bec verseur, de préférence la partie inférieure de celui-ci.

Ce récipient peut être utilisé pour contenir des produits pulvérulents ou granulés.



FR 2 571 694 - A1

D

"Récipient en matériau à base de papier ou analogue, tout spécialement pour produits pulvérulents et granulés, dont le corps comporte au moins un bec verseur"

La présente invention concerne un récipient en matériau à base de papier ou analogue, tout spécialement pour substances pulvérulentes ou granuleuses, le corps de ce récipient comportant au moins un bec verseur venu d'une
5 pièce avec le récipient de façon à pouvoir prendre facilement deux positions dont l'une de fermeture et l'autre d'ouverture.

On connaît des récipients, boîtes ou fûts généralement en carton léger, destinés à contenir des
10 substances pulvérulentes, telles que des détergents ou autres, comportant une ouverture qui permet d'en faire sortir, de débiter ou verser la substance contenue. Cette ouverture peut être tout simplement un trou ménagé dans la paroi du corps de récipient, et fermé par une bande
15 adhésive ou autre, appliquée aux côtés du récipient et demeurant inviolée jusqu'au moment de la livraison du récipient rempli, de sorte qu'une fois la bande de fermeture enlevée, le trou reste ouvert en permanence ; ou bien l'ouverture peut être un trou que l'on peut refermer
20 après avoir versé une certaine quantité de substance pulvérulente. Dans les deux cas, la situation présente des inconvénients et ce, aussi du point de vue construction de la boîte puisqu'il est évident que lorsque le trou reste ouvert en permanence, la substance contenue n'est plus
25 parfaitement à l'abri des conditions extérieures à la boîte, tandis que lorsque le trou coopère avec des moyens de fermeture, ces moyens étant empiriques n'assurent pas un débit facile car ils ne permettent pas de les positionner, d'une manière sûre, dans la position de
30 fermeture du trou et d'ouverture de celui-ci ; entre

autres choses, ces moyens demeurent dans un état mobile, ce qui provoque un débit imprécis.

La présente invention se propose d'obvier aux inconvénients ci-dessus et à d'autres encore ; elle
5 consiste à fournir un récipient, boîte, fût ou analogues, destiné tout spécialement à contenir une substance pulvérulente, granuleuse ou analogue, réalisé en un matériau à base de papier, matière plastique ou autre, caractérisé en ce que son corps comporte au moins un bec
10 verseur obtenu directement d'une pièce avec ledit corps, ce bec ayant la paroi d'obturation de son trou de sortie capable d'occuper facilement et fermement une au moins des deux positions d'ouverture et de fermeture de ce trou, préférentiellement une position de fermeture dans laquelle
15 ladite paroi demeure fixée, de préférence par frottement de ses bords contre les bords du trou, lequel a son périmètre en double épaisseur, ainsi qu'une position d'ouverture, dans laquelle ladite paroi demeure positionnée et fixe, le mouvement pour amener ledit bec de
20 la position de fermeture à la position d'ouverture étant un mouvement de pivotement autour d'une partie déterminée du périmètre dudit bec, de préférence la partie inférieure de celui-ci.

Bien entendu, cette conception se prête à
25 plusieurs variantes de réalisation et solutions constructives dudit bec verseur qui rentrent toutes dans le domaine de protection du brevet, pourvu qu'elles soient inspirées du principe de l'invention évoqué ci-avant.

Selon un premier mode de mise en oeuvre
30 avantageux, le bec verseur est constitué par la coopération d'éléments pivotants de structure convenable, avec un trou de passage de la substance contenue, lesdits éléments pivotants étant constitués par une paroi de fermeture à double structure, sensiblement quadrilatère,
35 susceptible de basculer autour de son côté inférieur, et

des languettes latérales, présentant des appendices conformés pour permettre au bec verseur d'être positionné dans la position d'ouverture, ledit bec prenant alors la forme d'une petite pelle susceptible de convoier
5 correctement une quantité de substance débitée qui est guidée vers le bas par ladite paroi, et latéralement par les portions de languette associées ; le périmètre de la partie extérieure de ladite paroi présentant un crantage ou analogue, semblable au crantage que présente la partie
10 correspondante du trou contrôlé par ladite paroi ; lors de la livraison du récipient, son bec verseur se trouve dans la position de fermeture, c'est-à-dire avec la paroi de celui-ci située de même plan que la zone de récipient portant le bec verseur ; pour ouvrir ce bec la première
15 fois on déchire lesdits crantages à entailles ce qui permet à ladite paroi de basculer autour de son côté susmentionné pour passer de la position de fermeture à la position d'ouverture dans laquelle ladite paroi est inclinée par rapport à ladite zone d'un angle de 20 à 90°,
20 par exemple.

Selon un autre mode d'exécution avantageux de l'invention, ladite double paroi, tout en étant susceptible de pivoter autour d'une partie inférieure de son périmètre, ne comporte pas d'éléments latéraux de
25 guidage de la substance débitée ; cependant, ladite paroi est également obtenue directement et d'une seule pièce avec la paroi de récipient associée et peut occuper, d'une manière facile et sûre, une position de fermeture pour laquelle elle se situe dans un même plan que la zone de
30 récipient respective, tandis que la position d'ouverture peut être libre.

Les caractéristiques ci-dessus et d'autres particularités de l'invention ressortent d'ailleurs de la description suivante faite en relation aux dessins
35 annexés, dont :

La figure 1 est une vue axonométrique d'un premier mode de réalisation d'un bec verseur selon l'invention, le récipient ou étui en carton léger n'étant représenté que partiellement dans sa partie comportant le bec verseur, pour le reste, l'étui étant de construction usuelle, de forme parallélépipédique, par exemple ;

La figure 2 est une vue en coupe verticale du bec verseur prise suivant le plan médian de celui-ci, lorsqu'il est dans sa position d'ouverture fixe ;

La figure 3 est une vue orthogonale prise à partir de l'intérieur de la boîte, le bec verseur étant en position de fermeture ;

La figure 4 est une vue analogue à la précédente prise de l'extérieur de l'étui ;

La figure 5 est une vue analogue à celle de la figure 4 prise de l'extérieur d'un bec verseur selon un second mode de réalisation de l'invention, le bec verseur étant en position de fermeture fixe ;

La figure 6 est une vue analogue à celle de la figure 5, prise de l'intérieur du récipient.

En se référant aux dessins et d'abord aux figures 1 à 4 relatives à un premier mode d'exécution d'un bec verseur selon l'invention, on voit, désignée par A, la partie supérieure d'un récipient ou étui en carton léger destiné à contenir une substance pulvérulente, telle qu'un détersif par exemple, réalisé d'une seule pièce avec un bec verseur B (formant l'objet principal du présent brevet), l'expression "d'une seule pièce" signifiant qu'on a utilisé pour réaliser le bec B la même feuille de carton léger découpée ayant servi pour constituer le récipient A ; il n'est pas exclu de prévoir un même récipient A pourvu de plus d'un seul bec verseur.

Dans le cas représenté, le bec B est réalisé à la partie supérieure de la face latérale C du récipient A ; on a désigné par 10, 12 les grands rabats de fermeture de

la partie haute 14 du récipient, qui peuvent être rabattus en même temps que le petit rabat 16 (et celui lui faisant face, non représenté), par rotation de ces éléments autour des arêtes 18, 20, 23 (et de l'arête 23 du côté opposé, non représenté) pour être collés ensemble dans leur position couchée horizontale.

Le bec B a une double paroi principale D, dans ce cas de forme quadrilatère, notamment en trapèze, avec la grande base 22 située en bas parallèlement à l'arête 23 ; la paroi D est double du fait qu'à partir de la face latérale C, qui est simple, s'étend l'appendice F que l'on a retourné autour du côté 24 puis collé par sa surface interne contre la partie de surface interne correspondante de la face C ; d'une façon qui se conçoit, le doublement de la paroi D comprenant le bec verseur B intéresse plus précisément le rabat latéral 16.

La double paroi D présente, à partir de celle-ci, c'est-à-dire de la partie interne 26 de cette paroi D, des languettes latérales G-H correspondantes qui portent des appendices conformés 28, 30 lesquels sont, dans la position ouverte du bec B, orthogonaux à la paroi D.

Le bec verseur B est susceptible de contrôler le trou de sortie M qui est ménagé dans la partie externe du doublement des zones respectives de la face C et de l'appendice F.

Ce trou est de même configuration que la paroi D donc trapézoïdale, avec la petite base supérieure du trapèze de forme curviligne, tandis que, plus précisément, la zone externe de la paroi D est égale en dimensions à la zone interne du trou ; la zone interne de ladite paroi a un périmètre plus petit que la zone externe de celle-ci, de sorte que, lorsque le bec obture le trou, la zone externe de la paroi D vient buter contre le périmètre correspondant de la zone interne du trou distributeur M.

On a désigné par 31 une entaille d'allègement de

la partie interne du rabat 16. En se référant à la figure 1 on y voit bien, désignée par 32, la zone externe continue de la paroi A, tandis que 34 désigne les entailles de la zone interne de l'appendice F retourné de telle façon que ces parties du récipient servent de

5 logements pour les languettes latérales G-H de la paroi D. La fixation du revers intérieur F à la zone interne respective de la face latérale C du récipient A se fait par collage et de telle façon qu'elle permette

10 d'obtenir la coïncidence des parties entrant en jeu, ce qui est nécessaire pour la formation du bec breveté.

On a désigné par 36, 38 et 40 les crantages à entailles du périmètre de la zone externe de la paroi D, des crantages semblables étant ménagés dans le périmètre

15 correspondant de la zone externe du trou M appartenant à la paroi C. 42 désigne une entaille conformée, ménagée uniquement dans la zone externe de la paroi C, qui a pour but de faciliter l'ouverture du bec B par introduction dans cette entaille 42 d'un onglet de l'utilisateur qui

20 appuie alors en pression sur la paroi D pour amener celle-ci de la position de fermeture du trou à la position d'ouverture de celui-ci.

Lors de la livraison du récipient ou fût A, les crantages 36, 38, 40 dans le périmètre de la zone de paroi correspondante et le périmètre de la zone de paroi C

25 respective, sont solidaires entre eux et l'utilisateur doit, pour utiliser la première fois le bec B, déchirer d'abord ces crantages.

D'après ce qu'on vient d'exposer, l'usage et les performances du bec verseur breveté sont constatés

30 facilement et peuvent se résumer de la manière suivante.

Comme déjà dit, lorsque le récipient est livré il possède une structure parallélépipédique avec l'ouverture supérieure 14 parfaitement fermée par suite du collage des

35 grands rabats 10, 12 et des petits rabats 16 (un seul

représenté). Le bec B se trouve alors dans sa position fermée de sorte que sa double paroi D se situe de même plan que la face C du récipient, les crantages 36, 38, 40 étant inviolés, tandis que les languettes G-H se trouvent placées à l'intérieur de la boîte, dans les logements 34.

Pour ouvrir le récipient la première fois, l'utilisateur agira sur le bec B de façon à amener la paroi D de celui-ci de la position de fermeture à la position d'ouverture montrée aux figures 1 et 2 et ce, en déchirant les crantages 36, 40 et faisant basculer la paroi D vers l'extérieur selon la flèche X autour de sa grande base 22 ; de la sorte, la double paroi D va prendre une position inclinée, d'environ 45° dans ce cas, par rapport à la face C, tandis que les languettes G-H glissent le long de la zone interne respective du trou M (ces languettes étant elles-mêmes obtenues à partir de ladite zone interne) pour venir occuper une position orthogonale à la position de la paroi D et, par leurs appendices 28, 30, empêcher ladite paroi D de basculer davantage, lesdits appendices s'enclenchant à cette fin dans leurs logements 46, 48 qui ont été réalisés à partir de la face supérieure du trou M. Dès que l'entre-
engagement des appendices 28, 30 et des logements 46, 48 est obtenu, le basculement de la paroi D est arrêté et le bec B prend la forme d'une petite pelle susceptible de guider l'écoulement de la substance contenue dans le récipient A d'une manière correcte.

Quand la quantité choisie de détersif ou autre a été débitée, l'utilisateur ramène le bec dans sa position de fermeture en le faisant pivoter en sens inverse du sens X d'ouverture, jusqu'à ce que la paroi D vient se situer dans le même plan que la face C, de sorte que les languettes G-H se détendent pour occuper à nouveau leurs positions dans les cavités 34, tandis que le périmètre de la zone externe de la double paroi D vient buter contre le

périmètre intérieur, plus petit, du trou M. Ainsi, le bec atteint sa position de fermeture d'une manière facile et correcte grâce à l'entre-engagement d'éléments décrit ci-dessus et dès lors la paroi 26 demeure dans cette position
5 de fermeture par frottement du périmètre de sa zone externe contre le périmètre de la zone externe du trou ; la position d'ouverture est obtenue également d'une manière simple et correcte car, comme déjà dit, lorsque la paroi D a atteint l'inclinaison voulue par rapport à la
10 face C, on a l'enclenchement des appendices 28, 30 dans leurs logements 46, 48. En donnant de l'inclinaison au fût, le détersif va s'écouler d'une façon ordonnée hors du bec B qui est alors conformé en pelle, le détersif étant guidé en bas par la double paroi et latéralement par les
15 languettes susmentionnées.

On se réfère maintenant aux figures 5 et 6 qui montrent un second mode d'exécution du bec verseur selon l'invention.

On a désigné par A la partie haute d'un récipient
20 en carton léger susceptible de contenir un détersif ou autre ; B1 désigne le bec verseur breveté dont la paroi principale D1 est double comme dans le cas précédent, le bec étant également réalisé à la partie supérieure de la face latérale C du récipient comme dans le mode précédent.

25 Dans ce cas aussi, le bec B1 est formé en une seule pièce avec le reste de la feuille en carton léger découpée dont est constitué le récipient et, les mêmes parties que celles des figures précédentes sont désignées par les mêmes références aux figures 5 et 6. Ainsi, F
30 désigne l'appendice qui est retourné autour du côté 24 puis collé, comme déjà dit, contre la face C.

Dans ce cas, le bec B1 (illustré tel que vu de l'extérieur de figure 5 ou de l'intérieur de figure 6, en position de fermeture du trou M1 associé) prend une
35 forme circulaire pour ce qui est de sa double paroi

principale D1 laquelle, dans ce cas, n'a pas de languettes latérales G-H. Le périmètre 71 de la zone externe de la paroi D1 est plus important que le périmètre 73 de la zone interne, la partie de trou réalisée dans l'appendice F ayant un périmètre égal au périmètre 73, tandis que la partie de trou réalisée dans la face C a un périmètre égal au périmètre 71, la référence 42 désignant la cavité permettant l'introduction d'un ongle de l'utilisateur en vue d'ouvrir le bec verseur B1, l'élément 42 pouvant bien entendu être d'une conformation quelconque et pouvant être disposé aussi à un autre point du périmètre du trou.

Dans ce cas, le bec B1 a un côté inférieur horizontal et c'est autour de ce côté que la double paroi D1 va pivoter dans les deux sens pour ouvrir ou fermer le trou M1.

Dans ce cas, la position d'ouverture du bec verseur n'est pas rendue fixe comme dans le cas des figures 1 à 4, tandis que sa position de fermeture est fixée d'une manière facile car par relèvement de la paroi D1, le périmètre extérieur de la zone externe de cette paroi vient buter contre le périmètre externe de la partie intérieure du trou M1, ce qui a pour conséquence que la paroi D1 ne peut pas franchir la position de la face C et vient se situer, en position de fermeture, de même plan que ladite face.

Dans cette position de fermeture, la double paroi D1 demeure fixe d'une manière sûre par frottement du bord extérieur 71 contre la zone extérieure respective du trou M1 et du bord intérieur 73 contre la partie intérieure respective dudit trou M1.

Il est évident que la double paroi est obtenue par collage des deux dites zones de celle-ci l'une contre l'autre, de même que le doublement de la partie terminale de la face C est obtenu par collage de la surface interne de l'appendice F contre la surface interne de la face C.

En pratique, plusieurs variantes et modifications pourront être apportées aux modes d'exécution qu'on vient de décrire, pourvu qu'elles soient inspirées du principe de l'invention donc sans s'écarter du domaine de protection de celle-ci.

5

REVENDICATIONS

1 - Récipient, boîte, fût ou analogue, destiné tout spécialement à contenir des produits pulvérulents, en granulé ou analogues, réalisé en matériau à base de papier, en matière plastique ou autre, caractérisé en ce que son corps (A) comporte au moins un bec verseur (B) obtenu directement d'une pièce avec ledit corps, ledit bec ayant une paroi de fermeture d'un trou de sortie associé (M) qui est susceptible d'occuper facilement et d'une manière sûre une au moins des deux positions d'ouverture et de fermeture dudit trou, notamment et de préférence une position de fermeture, dans laquelle ladite paroi demeure fixe, de préférence par frottement de ses bords contre les bords du trou dont le périmètre est d'épaisseur double, et une position d'ouverture, dans laquelle ladite paroi demeure positionnée et fixée, le mouvement pour amener ledit bec de la position de fermeture à la position d'ouverture étant un mouvement de pivotement autour d'une partie déterminée du périmètre dudit bec, préférentiellement la partie inférieure de celui-ci.

2 - Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bec verseur (B) est constitué par la coopération d'éléments susceptibles de pivoter et possédant une structure convenable, avec un trou (M) livrant passage à la substance contenue dans le récipient, lesdits éléments pivotants comprenant une paroi de fermeture (D) de double épaisseur, de forme sensiblement quadrilatère, susceptible de basculer autour de son côté inférieur, et des languettes latérales (G-H) présentant des appendices conformés (28, 30) susceptibles d'assurer le positionnement du bec verseur (B) dans sa position d'ouverture pour laquelle ledit bec prend la forme d'une petite pelle capable de convoier la quantité de produit débitée d'une manière correcte, cette substance étant

guidée vers le bas par ladite paroi (D) et latéralement par les portions de languettes respectives (G-H), le périmètre de la partie extérieure de ladite paroi présentant un crantage ou analogue, semblable à un crantage présenté par la partie correspondante du trou (M) 5 contrôlé par ladite paroi ; la disposition étant telle que lors de la livraison du récipient, le bec verseur (B) de celui-ci se trouve dans sa position de fermeture, c'est-à-dire avec ladite paroi située dans le même plan que la zone respectivo du récipient comportant ledit bec, et que 10 lors de l'ouverture du bec verseur la première fois, lesdits crantages à entailles sont déchirés ce qui permet à ladite paroi d'être basculée autour de son côté précité pour être amenée de sa position de fermeture, où ladite 15 paroi se situe de même plan que la zone de récipient correspondante, à sa position d'ouverture, où ladite paroi est inclinée par rapport à ladite zone, par exemple d'un angle compris entre 20 et 90°.

3 - Récipient selon la revendication 1, 20 caractérisé en ce que ladite double paroi (D1), tout en demeurant susceptible de pivoter autour d'une partie inférieure de son périmètre, ne comporte pas d'éléments latéraux de guidage de la substance débitée, ladite paroi étant également obtenue directement à partir de, et en une 25 seule pièce avec, la paroi de récipient respective, et étant susceptible d'occuper facilement et fermement la position de fermeture pour laquelle ladite paroi se situe de même plan que la zone de récipient correspondante, tandis que la position d'ouverture peut être libre.

30 4 - Bec verseur permettant de débiter un produit pulvérulent contenu dans un fût, étui, boîte ou récipient analogue pourvu dudit bec et constitué en un matériau à base de papier ou autre, caractérisé en ce que ce bec 35 verseur est réalisé conformément à l'une des revendications 1 à 3.

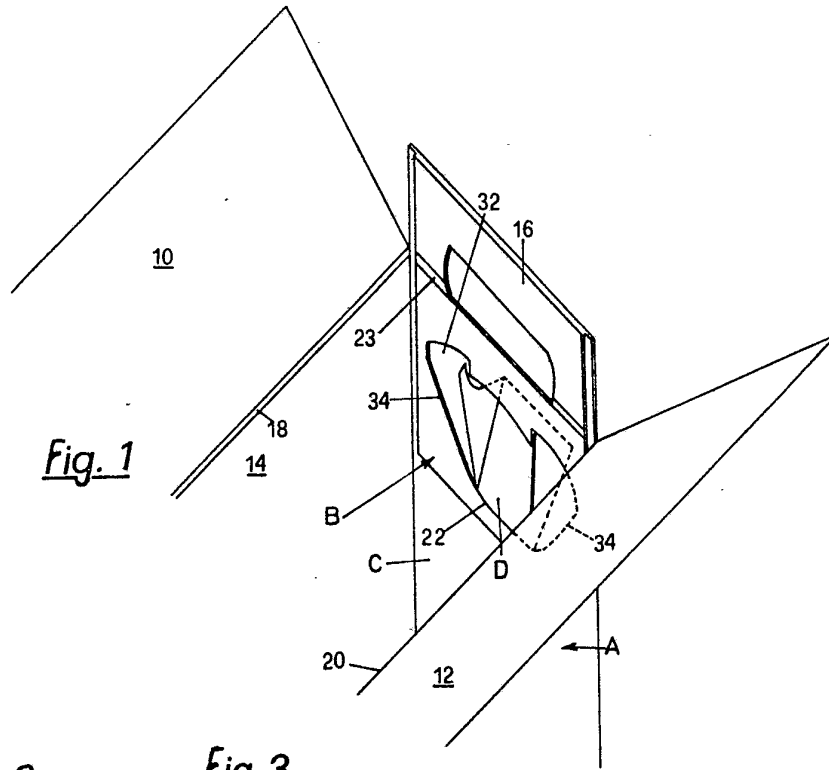


Fig. 1

Fig. 2

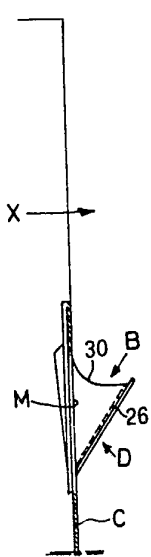


Fig. 3

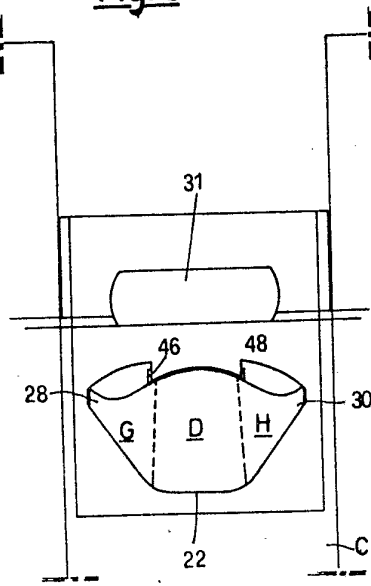
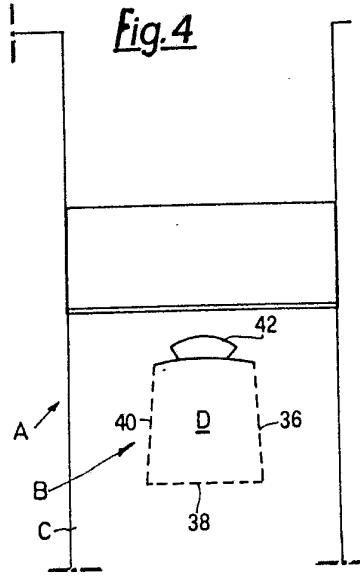


Fig. 4



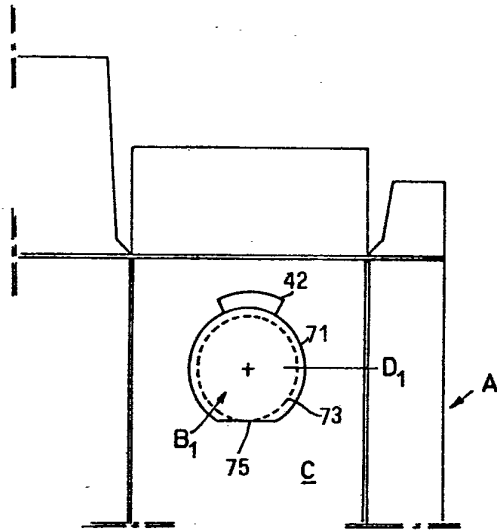


Fig. 5

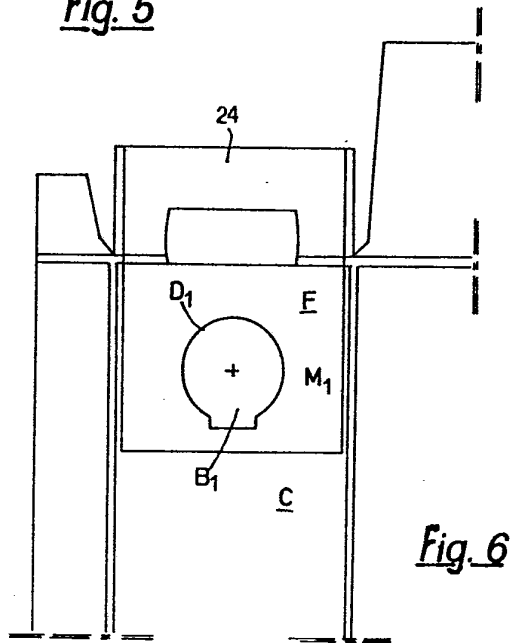


Fig. 6